

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

Le 25 Août 2015, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 31 Août 2015 à 20 h 30 en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 31 Août à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER, Hubert FOURNET.

- **Absente excusée** : Françoise PARANT
- **Absents non excusés** : Dolorès SAGESTE, Clément GOELDEL.

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

- **19/2015** : Subvention communale à l'Ecole de Musique de la Montagne de Reims
- **20/2015** : Subvention communale à l'Association Montvillers
- **21/2015** : Dissolution du Syndicat Mixte Scolaire de Rilly la Montagne

- **Informations Diverses.**

- Dépôt de la DAACT de la SCI le Vignoble/SF PROM
- Point sur l'espace culturel
- Point sur le parc de jeux
- Fête patronale des 5 et 6 Septembre 2015
- Abri matériel municipal
- Achat Pick Up
- Transformateur rue haute

- **Questions diverses.**

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 6 Juillet 2015. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

- **19/2015 : subvention communale à l'École de musique de la Montagne de Reims :**

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 300 euros à « École de musique de la Montagne de Reims ».

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITE.

- **20/2015 : subvention communale à l'Association Montvillers :**

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 1000 euros à « l'Association Montvillers ».

Il est procédé au vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

- **21/2015 : dissolution du Syndicat Mixte Scolaire de Rilly la Montagne :**

Il est proposé de dissoudre le syndicat Mixte scolaire de Rilly la Montagne étant donné sa faible activité. Il est proposé au conseil municipal cette dissolution à partir du 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal précise que tous les biens charges et patrimoine du Syndicat dissous seront transférés à la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims aux six communes membres ainsi qu'à la commune de Rilly La Montagne. Un arrêté préfectoral déterminera les conditions dans lesquelles le syndicat sera dissous, répartition de l'actif, partage du résultat budgétaire, affectation des 3 agents à la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Le Conseil autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Ensuite la Communauté de communes versera une subvention au collège de Rilly la montagne. Chaque commune reversera une somme calculée au prorata du nombre de ses habitants.

Rappel en 2014 : la somme versée au collège pour nos 7 communes était de 6791 euros.

Il est procédé au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- Informations diverses :

• Dépôt de la DAACT :

Le 15 Juillet 2015 la SCI le Vignoble SF a déposé à la mairie une DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) pour 5 immeubles situés dans le lotissement « Le hameau de Villers ».

Sachant que des immeubles ne sont pas conformes au POS le maire a demandé conseil à l'avocat de la commune.

Le maire demande aux membres du Conseil municipal

Qu'il l'autorise à faire savoir, via notre avocat à la SCI le Vignoble SF que la commune est disposée à ce qu'il soit recouru à la procédure de modification simplifiée du POS, si les discussions entre les parties aboutissent à un accord jugé satisfaisant.

Monsieur le sous-préfet tenu au courant par le Maire, dans un courrier du 31 juillet 2015 confirme que l'on peut délivrer les DAACT relatives aux constructions conformes mais que pour celles dont la hauteur dépasse celle autorisée par le POS, la délivrance doit passer par une procédure de modification simplifiée, procédure plus courte que celle de la révision du POS en PLU.

Ensuite le promoteur pourra déposer un nouveau permis de construire.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

• Espace Culturel

Nous avons tenu à représenter le projet espace culturel tel que l'ancien conseil l'avait conduit.

Depuis nous avons poursuivi la recherche de subventions.

Aujourd'hui il apparaît nécessaire que chacun ait une connaissance de ce projet, de l'état de son financement et se détermine pour la poursuite ou non des efforts qui nous permettraient d'aboutir à la réalisation de l'espace culturel.

- Olivier BAN présente le projet retenu aux membres du Conseil.

La commune disposait d'une salle des fêtes située au cœur du village (Rue du Voisin). Etant devenue obsolète en termes de sécurité et d'accessibilité, au vu des coûts d'entretien et de fonctionnement élevés et des nuisances pour le voisinage engendrées par le manque d'isolation phonique, le précédent conseil municipal a pris la décision de la fermer au public.

Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles au lieudit « La fosse aux près » la commune a engagé une réflexion avec le Parc Régional de la Montagne de Reims (faisabilité) pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes qui permettrait de résoudre les problèmes occasionnés par l'ancienne salle à savoir :

- Répondre aux besoins des administrés (vie associative et salle pour les manifestations).

- Offrir une salle : Conforme à la réglementation en vigueur (RT 2012) afin d'optimiser les coûts de fonctionnements, conforme sur le plan acoustique afin de limiter les nuisances sonores, doté d'un office en liaison froide conforme à la réglementation sanitaire.
- Développer les extérieurs en adéquation avec l'objet de la salle sans nuire à l'infiltration des eaux : avec un parking végétalisé de 40 places VL + BUS et un parvis.
- Accroître le rayonnement de la salle (location de la salle pour des mariages, anniversaires) par les prestations offertes : estrade dans la salle, terrasse couverte (vin d'honneur à l'abri des intempéries...), environnement de qualité (vignes).

Ainsi, dans sa configuration maximale, le nouvel espace de 350 m² a été conçu pour accueillir des manifestations pouvant regrouper : jusqu'à 125 convives assis à table de manière confortable et une estrade de 20 m² pour une configuration mariage, 400 personnes debout avec une estrade de 30 m² pour une configuration salle d'audition.

-Didier de Amarin et Jean Pierre Cocquelet présentent le tableau suivant de l'état du financement aux membres du Conseil.

Le coût estimé de l'espace culturel s'élève à 1 231 000 euros TTC dont 202 000 euros de TVA récupérables.

Il se décompose en trois volets :

- L'espace Culturel lui-même pour 813 000 euros HT subventionné à hauteur de 12,5 % soit un reste à financer de 711 000 euros
- La voirie pour 87 000 euros HT subventionné à hauteur de 40 % soit un reste à financer de 52 000 euros
- L'aménagement de la rue de la petite barbarie pour 129 000 euros HT subventionné à hauteur de 37,1 % soit un reste à financer de 81 000 euros

Avec 15000 euros d'aide parlementaire supplémentaire, le financement de la commune porterait sur 830 000 euros. Les 200 000 euros de subvention ne couvrent que 19,5% du montant global ce qui est bien en dessous des attentes. A moyen terme, il n'y a aucune perspective tangible permettant de dire que ces subventions augmenteraient, pour rappel nous espérons 300 000 euros de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

L'apport initial serait de 370 000 euros décomposé par les ventes de la crayères (190 000 euros) et de l'ancienne salle des fêtes (180 000 euros).

Le reste à emprunter est donc de 460 000 euros.

Dans la simulation de prêt réalisé :

Cette somme a été arrondie à 500 000 euros pour supporter les aléas éventuels et les frais périphériques (déplacement aire de jeux etc.)

Découpage de l'emprunt de 250 000 euros sur 40 ans et 250 000 euros sur 20 ans : les annuités de cet emprunt seraient de 30 000 euros sur 20 ans (puis 11 000 euros sur les 20 ans restants).

Nous devrions en sus, supporter pendant 2 ans le financement de l'avancement de la TVA soit 3 000 euros par an pendant 2 ans.

Sur la base des autres emprunts en cours, cela donnerait le résultat suivant en terme d'échéancier d'emprunts :

2015 / 2016 : 54 000 euros / an

2017 – 2019 : 51 000 euros / an

2020 – 2034 : 30 000 euros / an

2035 – 2054 : 11 000 euros / an

Le tour de table fait apparaître à l'unanimité que les subventions reçues sont insuffisantes, que le montant des emprunts est élevé pour notre commune et affecte tout autre projet pour de longues années, sauf à augmenter d'au moins deux points les impôts locaux. Des membres du conseil rappellent que la municipalité précédente a toujours envisagé la réalisation ce projet dans la mesure où son autofinancement était supportable.

Nous reprendrons ce dossier au prochain conseil afin que chacun donne un avis définitif et propose ou non, un référendum populaire lors des prochaines élections régionales en décembre 2015.

- **Parc de la mairie** : jeux et abri de jardin :

Olivier BAN fait le point. La société Husson, qui a deux mois de retard, a enfin installé les jeux. Le revêtement sera posé avant la fin de la semaine et le certificat de contrôle sera délivré fin de la première semaine de septembre. Le parc pourra donc être ouvert dès samedi jour de la fête. La suite de l'installation, grilles, chemin d'accès, bancs reste à faire. Le portail actuel de l'entrée du parc de la Mairie sera changé. Il a été décidé de prendre un portail simple, sans ouverture par système électrique.

L'abri de jardin actuel situé dans le parc de la Mairie est dans un état de vétusté très avancé. Il a donc été décidé de le remplacer. Monsieur COCQUELET est en charge de ce dossier.

- **Inauguration du parcours ludique de l'Association Montvillers** :

Bernard WEILER informe les membres du Conseil que l'inauguration de ce parcours aura lieu Vendredi 4 septembre à 18 heures. Le journal l'Union a été averti. Un pot est offert à la Mairie pour remercier l'association et ses bénévoles et artistes de cette réalisation installée de façon pérenne ou non dans le village.

- **Fête Patronale** :

Estelle COURTEIX prend la parole. Une réunion s'est tenue la semaine dernière pour l'organisation de la fête. Le parcours de la retraite aux flambeaux est quelque peu modifié. Cette année il partira de la rue du Voisin. L'information sera donnée aux habitants. En ce qui concerne les activités proposées, un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres. Merci à elle pour son implication dans l'organisation de cette fête patronale.

- **Rappel concert du 10 octobre** :

Les billets sont toujours en vente avec un prix préférentiel pour les habitants de Villers Montchenot.

Catherine CORDIER informe les membres du conseil que les enfants artistes des « petites mains symphoniques » seront obligatoirement accueillis dès leur arrivée à Villers le samedi en fin d'après-midi par les habitants. Un appel est lancé. Il y a encore une vingtaine d'enfants à placer. Les enfants ont entre 5 et 10 ans. L'accueil demandé concerne le samedi dès la fin d'après-midi et la nuit. Leur départ est prévu dimanche matin.

Merci de contacter Estelle Courteix ou Catherine Cordier.

- **Achat d'un Pick Up :**

Le camion actuel a fait l'objet de pannes et de réparations. Comme l'achat d'un tracteur n'est plus d'actualité, une opportunité s'est présentée pour un pick up neuf, avec une remise de 40 %. Le maire s'excuse de ne pas avoir envoyé cette information par mail à l'ensemble des conseillers avant de signer le bon de commande. Le Pick-up Volkswagen sera livré la semaine du 1 au 5 septembre.

- **Transformateur :**

Le transformateur situé à côté du château de la Rosière a été repeint par un employé municipal. Au vu des reproches émis lors du conseil (peinture achetée par la Mairie et travaux effectués par un employé municipal), Monsieur DE AMORIN rappelle qu'un accord a pu être négocié avec EDF. Cet accord autorisait la commune à repeindre le transformateur à ses frais. EDF n'avait pas dans ses projets de le repeindre. Considérant son état, tags et grisaille, nous avons préféré faire ce travail plutôt que de laisser ce transformateur en l'état.

- **Lecture d'une lettre adressée à la Mairie par Monsieur Lucien LEROUX.**

Le Maire a lu le courrier, non reçue avant le précédent Conseil, que Monsieur LEROUX ATT a envoyé aux membres du conseil municipal. Il rapporte une altercation qu'il a eu avec un habitant du village et la plainte qu'il a déposée à la gendarmerie. Aujourd'hui le sujet est clos.

- **Réunion PLU :**

La prochaine réunion aura lieu le 12 Septembre de 09 h 00 à 12 h 00.

- **Déneigement :**

Monsieur BERTHELOT demande au Conseil ce qui est prévu pour le déneigement à Villers Allerand en 2015/2016. Le maire est en contact avec la société MARTIN et attend une réponse de sa part.

- **Projet atelier municipal :**

Monsieur Olivier BAN présente aux membres du Conseil, une esquisse du projet de l'atelier municipal qui reste un sujet d'étude modifiable.

Le coût de celui-ci serait d'environ 100 000 €.

Son financement pourrait se faire en partie par la vente de l'atelier actuel, place Oller.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue au 21 Septembre prochain à 18 heures avec la participation de Laure Calvoz architecte, pour examiner sa première étude de faisabilité. Lors du prochain conseil municipal la commission devra faire part de son avis.

- **Radar pédagogique** :

Un radar pédagogique route de Montchenot dans le sens Montchenot-Villers sera installé début septembre.

Prochains conseils : 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2015.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 h 30